

PV du 14 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation 8 décembre 2022 L'an deux mil vingt-deux, le 14 décembre 2022 à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle polyvalente des Châtaigniers en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice VERNHETTES, Maire.

Date de publication 20 décembre 2022 Étaient présents : Monsieur Patrice VERNHETTES, Maire
Madame CHATEAU Françoise, Monsieur CHRISTIANY Damien,
Madame JALIER Roselyne, Monsieur CHAUVIN Gérard et
Madame GADEMER Catherine, adjoints

Nombre de conseillers Monsieur MESNEAU Jacques, Monsieur BOULAY Dany, Monsieur DROUET Roger, Monsieur GADEMER Pierre, Madame ESNAULT

En exercice : 23 Linda, Monsieur SURUT Jackie, Madame PINEAU Nathalie,
Madame TOUZEAU Elizabeth, Monsieur BAUDRY Denis,

Quorum : 12 Conseillers municipaux

Présents : 15 Procurations : Madame HEINZE Nathalie donne procuration à Madame JALIER Roselyne

Votants : 22 Monsieur BIGOT Gérard donne procuration à Monsieur VERNHETTES Patrice

Madame KRINCKET Manon donne procuration à Madame ESNAULT Linda

Monsieur HAUTEVILLE Eric donne procuration à Monsieur CHRISTIANY Damien

Madame PITARD Annick donne procuration à Monsieur CHAUVIN Gérard

Monsieur CHESNEAU Jean-Claude donne procuration à Madame PINEAU Nathalie

Monsieur LEPROUST Claude donne procuration à Monsieur SURUT Jackie

Secrétaire : Monsieur BOULAY Dany

ORDRE DU JOUR

	Approbation du procès-verbal du 16 novembre 2022
1	Affaires budgétaires : modification AP-CP du centre bourg
2	Affaires budgétaires : budget principal 2023 et assainissement
3	Ressources humaines : tableau des effectifs au 1 ^{er} janvier 2023
4	Assainissement : qualité du service de l'eau
5	Affaires financières : demandes de subventions DETR 2023
6	Ressources humaines : assurance statutaire du personnel (dossier sur table)
	Questions diverses

Le PV du 16 Novembre est adopté à l'unanimité.

1/ AFFAIRES BUDGETAIRES : MODIFICATION AP-CP DU CENTRE BOURG

Rapporteur : Damien CHRISTIANY

La procédure des autorisations de programme et de crédits de paiement est une dérogation à l'annualité budgétaire.

Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du Code général des Collectivités Territoriales, l'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Vu la délibération n°2 du 8 Décembre 2021 de la commune de St-Mars-la-Brière ;

Considérant que le planning des travaux évolue et des dépenses prévisibles pour l'année 2023, il est nécessaire de revoir la répartition annuelle des crédits de paiement.

Ci-dessous l'AP CP modifiée :

<u>AP</u> <u>« aménagement</u> <u>du Centre Bourg »</u> <u>OP n°141</u>	<u>CP 2021</u>	<u>CP 2022</u>	<u>CP 2023</u>	<u>CP 2024</u>	<u>CP 2025</u>
CP votés le 8 décembre 2021	1 000 000 €	1 033 100 €	1 400 000 €	400 000 €	200 000 €
CP modifiés le 14 décembre 2022	1 000 000 €	1 033 100 €	1 070 000 €	730 000 €	200 000 €
Cumul	1 000 000 €	2 033 100 €	3 103 100 €	3 833 100 €	4 033 100 €

Afin d'éviter l'inscription en reports d'investissement des crédits de paiement non mandatés sur N, il est proposé de les reporter automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1. La prévision budgétaire N+1 sera ajustée en conséquence.

Les crédits de paiement s'étaleront sur la durée des travaux selon leur rythme de réalisation.

Monsieur CHRISTIANY présente la nouvelle modification de cette AP-CP avec un montant de CP de 1 070 k€ pour 2023.

Monsieur SURUT demande quel pourcentage de ce CP servira à payer les dépenses de la maison médicale.

Monsieur CHRISTIANY répond que ces dépenses concernent 85 % du montant du CP 2023.

Vote à l'unanimité

2/ AFFAIRES BUDGETAIRES : BUDGET PRINCIPAL 2023 ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Damien CHRISTIANY

La commission des finances réunie le 6 décembre 2022 a examiné les projets du budget principal et de celui de l'assainissement.

Le projet de budget principal est présenté et voté par nature.

La section fonctionnement s'équilibre à la somme de 2 295 164 €.

Saint Mars La Brière - 72 - COMMUNE DE SAINT MARS LA BRIERE	BP	2023
---	----	------

VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Chargés à caractère général	821 300,00	933 614,00	
50222	Produits d'entretien		0,00	
5042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	30 000,00	30 000,00	
50611	Eau et assainissement	14 600,00	14 000,00	
50612	Energie - Electricité	165 000,00	299 614,00	
50622	Carburants	12 000,00	13 000,00	
50623	Alimentation	55 000,00	55 000,00	
50628	Autres fournitures non stockées	200,00	500,00	
50631	Fournitures d'entretien	26 000,00	35 000,00	
50632	Fournitures de petit équipement	30 000,00	35 000,00	
50633	Fournitures de voirie	600,00	25 000,00	
50636	Vêtements de travail	1 000,00	3 000,00	
5064	Fournitures administratives	5 500,00	2 000,00	
5065	Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)	4 300,00	2 300,00	
5067	Fournitures scolaires	9 000,00	12 100,00	
5068	Autres matières et fournitures	9 500,00	11 000,00	
511	Contrats de prestations de services	70 000,00	60 000,00	
5122	Credit-bail mobilier		13 000,00	
5135	Locations mobilières	15 000,00	25 000,00	
51521	Terrains	45 000,00	60 000,00	
515221	Entretien et réparations bâtiments publics	45 000,00	45 000,00	
515228	Entretien et réparations autres bâtiments	38 000,00	10 000,00	
515231	Entretien et réparations voiries	57 000,00	50 000,00	
515232	Entretien et réparations réseaux	3 500,00	5 000,00	
51551	Matériel roulant	16 000,00	16 000,00	
51558	Autres biens mobiliers	20 000,00	15 000,00	
5156	Maintenance	30 000,00	30 000,00	
5161	Assurance mutuelles	19 500,00	22 000,00	
5182	Documentation générale et technique	1 500,00	1 500,00	
5184	Versements à des organismes de formation	3 500,00	1 500,00	
5225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 500,00	0,00	
5226	Honoraires	2 000,00	2 000,00	
5227	Frais d'actes et de contentieux	4 000,00	4 000,00	
5231	Annonces et insertions	1 300,00	500,00	
5232	Fêtes et cérémonies	3 500,00	0,00	
5237	Publications	6 000,00	11 000,00	
5241	Transports de biens		200,00	
5247	Transports collectifs	2 000,00	0,00	
5251	Voyages et déplacements	500,00	500,00	
5256	Missions	500,00	500,00	
5257	Réceptions	3 500,00	7 000,00	
5261	Frais d'affranchissement	3 500,00	2 500,00	
5262	Frais de télécommunications	13 000,00	13 000,00	
527	Services bancaires et assimilés	1 500,00	1 000,00	
5281	Concours divers (cotisations...)	2 500,00	2 500,00	
5284	Rèdevances pour services rendus	15 000,00	15 000,00	
52878	A d'autres organismes	2 500,00	1 000,00	
53512	Taxes foncières	5 500,00	5 500,00	
537	Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	4 500,00	4 500,00	
012	Chargés de personnel et frais assimilés	1 000 000,00	1 060 000,00	
5332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 000,00	3 000,00	
5336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	12 000,00	13 000,00	
5338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	2 000,00	2 000,00	
5411	Personnel titulaire	569 000,00	545 000,00	
5413	Personnel non titulaire	110 000,00	175 000,00	
5451	Cotisations à l'U.R.S.G.A.F.	109 522,00	130 000,00	
5453	Cotisations aux caisses de retraite	140 078,00	130 000,00	
5454	Cotisations aux A.G.S.E.D.I.C	4 400,00	7 000,00	

Saint Mars La Brière - 72 - COMMUNE DE SAINT MARS LA BRIERE	BP	2023
---	----	------

VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
5455	Cotisations pour assurance du personnel	35 000,00	35 000,00	
5456	Versement au F.N.C du supplément familial	2 500,00	2 500,00	
5474	Versements aux autres oeuvres sociales	6 000,00	6 000,00	
5475	Médecine du travail, pharmacie	3 500,00	4 000,00	
5478	Autres charges sociales diverses	3 000,00	5 500,00	
014	Atténuations de produits		0,00	
7391171	Dégrèvements foncière / propriétés non bâties jeunes agriculteurs		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	220 700,00	222 250,00	
5518	Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	600,00	0,00	
5531	Indemnités	72 000,00	76 000,00	
5532	Frais de mission	1 500,00	800,00	
5533	Cotisations de retraite	6 200,00	6 300,00	
5534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	8 000,00	9 000,00	
5535	Formation	2 000,00	2 000,00	
5536	Frais de représentation du maire	300,00	300,00	
5541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	1 000,00	
5542	Créances éteintes	500,00	500,00	
5553	Service d'incendie	51 900,00	55 000,00	
55541	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	200,00	0,00	
5558	Autres contributions obligatoires	3 500,00	3 500,00	
557362	OCCAS	35 000,00	27 850,00	
5574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	35 000,00	35 000,00	
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	2 042 000,00	2 216 064,00	
66	Charges financières (b)	51 500,00	46 000,00	
56111	Intérêts réglés à l'échéance	51 500,00	46 000,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	3 000,00	1 000,00	
5711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	100,00	0,00	
5714	Bourses et prix	1 200,00	0,00	
573	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 700,00	1 000,00	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (d)	2 000,00	2 000,00	
5817	Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulant	2 000,00	2 000,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	157 000,00	0,00	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	2 255 500,00	2 265 064,00	
023	Virement à la section d'investissement	689 522,06	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 100,00	30 100,00	
0811	Dotations aux amort. des immos incorporées et corporelles	30 100,00	30 100,00	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 018 622,06	30 100,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 018 622,06	30 100,00	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE <small>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</small>	3 274 122,06	2 295 164,00	

	+	
RESTES A REALISER 2022		0,00
	+	
0 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
	=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 295 164,00

Saint Mars La Brière - 72 - COMMUNE DE SAINT MARS LA BRIERE	BP	2023
---	----	------

VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Saint Mars La Brière - 72 - COMMUNE DE SAINT MARS LA BRIERE	BP 2023
---	---------

VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges	1 000,00	1 000,00	
6419	R remboursements sur rémunérations du personnel	1 000,00	1 000,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	76 400,00	76 500,00	
70311	Cession dans les cimetières (produit net)	900,00	1 000,00	
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	400,00	400,00	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	100,00	500,00	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	75 000,00	75 000,00	
73	Impôts et taxes	1 614 733,00	1 734 429,00	
73111	Impôts directs locaux	657 849,00	949 545,00	
73211	Attribution de compensation	413 000,00	413 000,00	
73221	FNGLIR	317 784,00	317 784,00	
73223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	26 000,00	26 000,00	
73224	Fonds départemental des DMO pour les communes de - de 5 000		26 000,00	
7336	Droits de place	100,00	100,00	
74	Dotations, subventions et participations	480 335,00	447 335,00	
7411	Dotation forfaitaire	124 000,00	118 000,00	
74121	Dotation de solidarité rurale	50 000,00	52 000,00	
74127	Dotation nationale de péréquation	24 000,00	24 000,00	
744	FCTVA	3 000,00	3 000,00	
74719	Autres	4 000,00	5 000,00	
7473	Départements	1 500,00	1 500,00	
74758	Autres groupements	17 000,00	14 000,00	
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle ...	28 000,00	0,00	
748313	Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle	164 835,00	164 835,00	
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	64 000,00	65 000,00	
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation		0,00	
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00	35 000,00	
752	Revenus des immeubles	35 000,00	35 000,00	
7568	Autres produits divers de gestion courante	5 000,00	500,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		2 212 468,00	2 295 164,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 212 468,00	2 295 164,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 212 468,00	2 295 164,00	

+	RESTES A REALISER 2022	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 295 164,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

La section investissement s'équilibre à la somme de 1 724 500 €.

Saint Mars La Brière - 72 - COMMUNE DE SAINT MARS LA BRIERE	BP 2023
---	---------

VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	20 500,00	12 000,00	
2051	Concessions et droits similaires	20 500,00	12 000,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	5 350,00	5 350,00	
204172	Autres EPL - Bâtiments et installations	5 350,00	5 350,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	648 662,00	424 150,00	
2115	Terrains bâtis	300 000,00	0,00	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	12 000,00	9 200,00	
21311	Hôtel de ville	5 000,00	0,00	
21312	Bâtiments scolaires	112 500,00	0,00	
21316	Equipements du cimetière	33 500,00	9 950,00	
21318	Autres bâtiments publics		0,00	
2135	Installat.* générales, agencements, aménagements des construct*	41 700,00	70 000,00	
2136	Autres constructions		80 000,00	
2151	Réseaux de voirie	111 000,00	170 000,00	
2152	Installations de voirie	67 500,00	12 500,00	
21534	Réseaux d'électrification	45 000,00	15 000,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 500,00	27 600,00	
2182	Matériel de transport	43 032,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	35 000,00	11 100,00	
2184	Mobilier	3 450,00	9 500,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	28 700,00	9 100,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	917 246,76	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	917 246,76	0,00	
	Opération d'équipement n° 141	926 683,60	1 070 000,00	
	Total des dépenses d'équipement	2 718 662,36	1 511 500,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	198 650,00	213 000,00	
1641	Emprunts en euros	198 650,00	213 000,00	
020	Dépenses imprévues (Investissement)	189 776,32	0,00	
020	Dépenses imprévues (Investissement)	189 776,32	0,00	
	Total des dépenses financières	388 626,32	213 000,00	
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	3 107 488,68	1 724 500,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur		0,00	
13011	Etat et établissements nationaux		0,00	
041	Opérations patrimoniales		0,00	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	3 107 488,68	1 724 500,00	

+	RESTES A REALISER 2022	0,00
+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 724 500,00

Saint Mars La Brière - 72 - COMMUNE DE SAINT MARS LA BRIERE	BP	2023
---	----	------

VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 136)	552 754,00	54 400,00	
1322	Régions	188 000,00	0,00	
1323	Départements	49 000,00	54 400,00	
1341	DIETR Dotation d'équipement des territoires ruraux	285 754,00	0,00	
1347	Dotation de soutien à l'investissement local	30 000,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		1 806 000,00	
1641	Emprunts en euros		1 605 000,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
	Total des recettes d'équipement	552 754,00	1 660 400,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	124 000,00	34 000,00	
10222	F.C.T.V.A.	120 000,00	30 000,00	
10226	Taxe d'aménagement	4 000,00	4 000,00	
1056	Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00	
	Total des recettes financières	124 000,00	34 000,00	
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL RECETTES REELLES	676 754,00	1 694 400,00	
021	Virements de la section de fonctionnement	886 522,08	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 100,00	30 100,00	
2502	FRAIS REALISATION DOCUMENTS URBANISME	10 250,00	10 250,00	
25041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	5 350,00	5 350,00	
250421	Prise - Biens mobiliers, matériel et études	14 500,00	14 500,00	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 018 622,08	30 100,00	
041	Opérations patrimoniales		0,00	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	1 018 622,08	30 100,00	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	1 695 376,08	1 724 500,00	

	+	
RESTES A REALISER 2022		0,00
	+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		0,00
	-	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 724 500,00

La section d'exploitation du budget assainissement s'élève à 106 420 €.

Saint Mars La Brière - 72 - ASSAINISSEMENT DE SAINT MARS LA BRIERE	BP	2023
--	----	------

VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général	43 900,00	47 270,40	
014	Achats d'études, prestations de services, équipements et travaux	3 000,00	3 000,00	
51523	Entretien et réparations réseaux		5 000,00	
51528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	35 000,00	33 870,40	
522	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5 400,00	5 400,00	
523	Publicité, publications, relations publiques	500,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	
014	Atténuations de produits		0,00	
65	Autres charges de gestion courante		0,00	
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	43 900,00	47 270,40	
66	Charges financières (b)	5 049,28	1 749,60	
56111	Intérêts réglés à échéance	3 421,18	1 749,60	
561121	Montant des ICNE de l'exercice	1 628,10	0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	
022	Dépense imprévue (exploitation) (e)		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	48 949,28	49 020,00	
023	Virement à la section d'investissement	70,72	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	57 400,00	57 400,00	
0811	Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	57 400,00	57 400,00	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	57 470,72	57 400,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	57 470,72	57 400,00	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	106 420,00	106 420,00	

+	RESTES A REALISER 2022	0,00
---	------------------------	------

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------------------------------------	------

-	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	106 420,00
---	--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Saint Mars La Brière - 72 - ASSAINISSEMENT DE SAINT MARS LA BRIERE	BP 2023
--	---------

VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandise	85 000,00	85 000,00	
70611	Redevance d'assainissement collectif	85 000,00	85 000,00	
74	Subventions d'exploitation		0,00	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		85 000,00	85 000,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		85 000,00	85 000,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	21 420,00	21 420,00	
777	Quote-part des subvent* d'inv. virées au résultat de l'exercice	21 420,00	21 420,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		21 420,00	21 420,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (* Total des opérations réelles et d'ordre)		106 420,00	106 420,00	

+	RESTES A REALISER 2022	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	106 420,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

La section d'investissement s'élève à 67 043 €.

Saint Mars La Brière - 72 - ASSAINISSEMENT DE SAINT MARS LA BRIERE	BP	2023
--	----	------

VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	70 000,00	0,00	
203	Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	70 000,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	80 000,00	8 000,00	
2158	Autres	60 000,00	8 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
	Total des dépenses d'équipement	150 000,00	8 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	35 952,00	37 623,00	
1641	Emprunts en euros	35 952,00	37 623,00	
	Total des dépenses financières	35 952,00	37 623,00	
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	185 952,00	45 623,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 420,00	21 420,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur	21 420,00	21 420,00	
1391	Subventions d'équipement	21 420,00	21 420,00	
041	Opérations patrimoniales		0,00	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	21 420,00	21 420,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	207 372,00	67 043,00	

	+	
RESTES A REALISER 2022		0,00
	+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		0,00
	=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		67 043,00

Saint Mars La Brière - 72 - ASSAINISSEMENT DE SAINT MARS LA BRIERE	BP 2023
--	---------

VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
13	Subventions d'investissement (hors 138)	35 000,00	0,00	
131	Subventions d'équipement	35 000,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	90 101,64	9 643,00	
1641	Emprunts en euros	90 101,64	9 643,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement		125 101,64	9 643,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 858,20	0,00	
10222	FCTVA	100,00	0,00	
1068	Autres réserves	8 758,20	0,00	
Total des recettes financières		8 858,20	0,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		133 959,84	9 643,00	
021	Virement de la section d'exploitation	70,72	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 400,00	57 400,00	
2813	Constructions	57 400,00	57 400,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		57 470,72	57 400,00	
041	Opérations patrimoniales		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		57 470,72	57 400,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		191 430,56	67 043,00	

+	RESTES A REALISER 2022	0,00
+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	67 043,00

Monsieur CHRISTIANY explique en introduction, les deux raisons de l'anticipation du calendrier budgétaire.

La première raison était de permettre la signature d'un second prêt, pour le financement du centre bourg à l'automne. Or, depuis la connaissance du décalage des travaux, laisse à penser que ce prêt ne sera pas nécessaire sur 2023. Néanmoins il a dû être inscrit au BP 2023, dans l'attente de l'intégration des résultats 2022 lors du budget supplémentaire.

La seconde raison réside dans l'explosion attendue des coûts du prix de l'énergie.

Il a donc été décidé de programmer un BP exécutable dès le 1^{er} janvier 2023 et de le modifier par un budget supplémentaire en juin après analyse des dépenses réelles sur le 1^{er} semestre 2023, et de réabonder en cours d'année la ligne budgétaire.

Monsieur SURUT intervient en observant qu'il a l'impression qu'il doit exister une autre raison.

Monsieur CHRISTIANY rappelle ce qu'il a dit précédemment et ce besoin d'inscrire l'emprunt supplémentaire au niveau du budget, avec une crainte de la remontée des taux au début 2023.

Monsieur SURUT répond que pour lui la raison cachée serait de permettre d'engager la totalité des dépenses d'investissement rapidement et pas uniquement les 25 % autorisés, pour un vote du budget après le 1^{er} janvier.

Monsieur CHRISTIANY rappelle la problématique de l'automne et l'incertitude sur l'augmentation prévisible importante des taux d'intérêt. Il a semblé plus judicieux de préparer directement le budget primitif 2023 dès novembre, plutôt qu'une DM sur le budget 2022 en intégrant le prêt.

De plus un budget ouvert dès le 1^{er} janvier permet une dynamique d'exécution immédiate.

Monsieur CHRISTIANY revient ensuite sur le détail des dépenses proposées au BP 2023, notamment la ligne énergie, difficile à évaluer, compte tenu des directives peu claires à ce jour sur l'aide de l'Etat : l'amortisseur électrique.

Monsieur SURUT exprime le souhait que les documents fournis puissent à l'avenir être mieux documentés.

Monsieur CHRISTIANY pointe sur le chapitre 012 l'augmentation du cpte 6413 lié à un remplacement des personnels titulaires par des personnels contractuels.

Quant au chapitre 65, les résultats 2022 du CCAS permettront d'abonder en totalité la ligne concernant le LARES.

Concernant les recettes de fonctionnement, l'hypothèse de travail a été une augmentation des bases fiscales de 5.5 % avec une variation des taux d'imposition nulle. Le vote des taux pour l'année 2023 se fera en conseil municipal de janvier.

Monsieur CHRISTIANY présente ensuite les chiffres concernant la section d'investissement.

Le stock de la dette est de 2 628 k€ au 31 déc 2022. Il rappelle la durée du ratio de désendettement de 8 ans à ce jour.

Pour arriver à le maintenir il faudra travailler sur la réduction des dépenses et/ou l'augmentation des recettes. De plus un emprunt de 500 k€ qui prendra fin en 2023, donnera une bouffée d'oxygène de 40 k€, pour le remboursement du capital du nouvel emprunt de 1 700 k€.

Les recherches qu'il a effectuées pour l'année 2022 montrent que chaque commune de la communauté de communes a connu une baisse de son épargne de gestion.

Monsieur SURUT rappelle ses demandes précédentes d'obtenir la composition précise de la trésorerie actuelle. Il voudrait connaître la part réservée au fonctionnement courant de la commune et le disponible pour le centre Bourg à ce jour, sans nouvel emprunt.

Monsieur GADEMER demande quelle sera la politique de la commune, à l'avenir et notamment sur les dépenses à éviter.

Monsieur CHRISTIANY répond qu'il y aura un débat sur la politique fiscale de la commune début 2023, comme le feront l'ensemble des communes dans un contexte économique incertain.

Les choix possibles pour équilibrer un budget et préserver un auto-financement réside soit dans une augmentation des recettes et/ou une baisse des dépenses, comme il l'a déjà précisé.

Les 3 étapes de discussion étant le vote du budget, le vote des taux et le budget supplémentaire en juin 2023.

Monsieur GADEMER insiste pour que les dépenses ne pèsent pas trop sur les familles.

Monsieur SURUT demande qui va porter les charges de fonctionnement de la future maison médicale avant l'installation des médecins et pour les ilots 2 et 3, avant l'arrivée des commerces.

Monsieur CHRISTIANY continue le déroulé de la présentation budgétaire et rappelle l'emprunt d'équilibre de 1 606 k€ inscrit dans cette première étape budgétaire, avant l'affectation des résultats 2022 (qui ne pourra se faire que lors du budget supplémentaire en juin 2023, après vote du Compte de gestion 2022).

Monsieur CHRISTIANY rappelle ensuite les grandes lignes du Budget de l'assainissement et alerte sur l'anticipation à avoir avant le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes, sur les actifs de la commune.

Les membres du conseil votent :

Budget principal 2023

**POUR 17
CONTRE 0
ABSTENTIONS 5**

Budget assainissement 2023

Unanimité

3/ RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2023

Rapporteur Damien CHRISTIANY

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés et/ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le tableau proposé tient compte de la situation fonctionnelle des services, des départs et arrivées de nouveaux agents.

Vu le tableau des effectifs du 16 novembre 2022.

Le tableau a été mis à jour pour tenir compte de 4 suppressions de postes devenus sans objet :

- Un poste fonctionnel de directeur général des services
- Un poste d'ingénieur territorial (délibération n°7 du 14 sept 2022)
- Un poste CDI incomplet, suite au départ à la retraite de l'occupante
- Un poste de placier CDI de 2/35

GRADES		Temps Effectué		Postes ouverts 23/03/2022	Postes pourvus	
I - FILIERE ADMINISTRATIVE						
Cadre d'emploi des Directeurs Généraux						
Directeur Général des Services	complet			4	0	
Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux - Cadre A						
Attaché Principal	complet			1	1	
Cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux - Cadre B						
Rédacteur principal de 1ère classe	complet			1	1	
Rédacteur Principal 2ème classe	complet			1	0	
Cadre d'emploi des Adjoint Administratifs Territoriaux - Cadre C						
Adjoint administratif principal 2ème classe	complet			1	1	à pouvoir par Anaïs en juillet 2022 promotion 1er sept 2021
Adjoint administratif principal 2ème classe	incomplet	20/35		1	1	
Adjoint administratif	complet			1	1	
Adjoint administratif	complet			1	1	
II - FILIERE TECHNIQUE						
Cadre d'emploi des Ingénieurs - Cadre A						
Ingénieur territorial	complet			4	0	délibération n°7 du 14 sept 2022
Cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux - Cadre B						
Technicien territorial principal 1ère classe	complet			1	0	
Technicien territorial principal 1ère classe	complet	CDD		1	1	Article 332-8 2 du code général de
Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise - Catégorie C						
Agent de maîtrise Principal	complet			1	0	
Agent de maîtrise Principal	complet	CDD		1	1	vote du 16 fev 2022
Agent de maîtrise	complet			1	1	
Cadre d'emploi des Adjointes Techniques - Catégorie C						
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	complet			3	3	
	incomplet	31/35èmes		1	1	
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	incomplet	24,50/35		1	1	promotion 1er sept 2021
	complet			3	3	
Adjoint technique	complet			2	0	
	incomplet	14,25/35èmes		1	1	
	incomplet	29,50/35èmes		1	1	
	incomplet	16/35èmes CDD		1	1	
	incomplet	24/35èmes		1	1	
	incomplet	CDI		4	4	départ à la retraite octobre 2022 poste de placier
	incomplet	2/35èmes-CDI		4	0	
incomplet	CDD emploi saisonnier		6 1	6 0		
III - FILIERE ANIMATION						
Cadre d'emploi des Adjointes territoriaux - Catégorie C						
Adjoint d'animation Principal de 2ème classe	incomplet	30/35èmes Fonction		1	1	
Adjoint d'animation	incomplet	CDI		1	1	
	incomplet	CDD		4	3	
III - FILIERE CULTURELLE						
Cadre d'emploi des Adjointes du Patrimoine - Catégorie C						
Adjoint du patrimoine Principal de 1ère classe	incomplet	18/35èmes		1	1	
IV - FILIERE MEDICO SOCIALE						
Cadre d'emploi des ATSEM - Catégorie C						
ATSEM Principal 2ème classe	complet	CDD		1	1	proposition du 23mars 2022
ATSEM Principal de 2ème classe	complet			1	0	

Le conseil municipal approuve le nouveau tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023 et notamment les suppressions suivantes du :

- poste fonctionnel de directeur général des services
- poste d'ingénieur territorial (délibération n°7 du 14 sept 2022)
- poste CDI incomplet, suite au départ à la retraite de l'occupant
- poste de placier CDI de 2/35

Vote à l'unanimité

4/ ASSAINISSEMENT : QUALITE DU SERVICE DE L'EAU

Rapporteur Monsieur le Maire

Rapport annuel 2022 sur la qualité du service public d'assainissement collectif.

Etabli en vertu de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement doit être présenté chaque année.

Depuis le 1^{er} janvier 2021 et pour une durée de 4 ans, la société VEOLIA est délégataire du service public d'assainissement collectif sur la commune de Saint-Mars-la-Brière. A ce titre, elle a pour mission d'établir chaque année un rapport d'informations de l'année écoulée.

Chiffres clés

Estimation du nombre d'habitants desservis	1 527 (sur la base d'un ratio de 2,2 hab/logement)
Nombres d'abonnés (usagers)	664
Capacité de l'usine de dépollution	1 950 équivalents habitants
Postes de relèvement	5
Canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées, des eaux pluviales et unitaires, hors branchements	11,5 km

	2021
Volume facturé aux abonnés	51 499 m ³

	2020	2021
Boues produites	7567	6125
Boues évacuées	Covid 0	530

Le taux de rejet des boues est de 100%.

Le rapport complet a été transmis par voie dématérialisée.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

5/ AFFAIRES FINANCIERES : DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Projets	Coût prévisionnel HT	TAUX DETR DEMANDE	MONTANT DETR DEMANDE	RESTE A CHARGE
CREATION DE DEUX VOIES DOUCES (SECTEUR ST DENIS ET LA CHESNAIE)	70 800 € HT	50%	35 400 € HT	35 400 € HT
DISPOSITIF SECURITE ROUTIERE LA CHESNAIE	12 500 € HT	50%	6 250 € HT	6 250 € HT
CHAUDIERE MAIRIE	20 000 € HT	50%	10 000 € HT	10 000 € HT

Les 3 projets ont été inscrits au CRTE de la communauté de communes du Gesnois bilurien.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention pour chacun des 3 projets présentés dans le cadre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux 2023.

Vote à l'unanimité

6/ RESSOURCES HUMAINES : ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL (dossier sur table)

Rapporteur : Damien CHRISTIANY

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Le statut de la Fonction Publique Territoriale impose aux employeurs publics d'assurer à leurs agents un régime de protection sociale de base. Cette indemnisation consiste au maintien total ou partiel de sa rémunération.

L'intérêt de souscrire cette assurance est de protéger la collectivité contre les conséquences financières d'un accident ou d'un décès d'un des agents de la commune.

Il est proposé aux membres du conseil d'accepter la proposition suivante et de confier cette mission à l'assureur GROUPAMA :

Les conditions d'assurance seront les suivantes pour les agents affiliés à la CNRACL :

- Date d'effet de l'adhésion : 1^{er} janvier 2023
- Date d'échéance : 31 décembre 2025
- Niveau de garantie :
 - décès sans franchise
 - accidents de service et maladies imputables au service sans franchise
 - congés de longue maladie et de longue durée - sans franchise
 - maternité, paternité, accueil de l'enfant et adoption - sans franchise
 - maladie ordinaire avec franchise 20 jours fermes par arrêt
- Taux de cotisation : 6.83%

La base de l'assurance est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension et de la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Vote à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

Madame CHATEAU annonce que les chats n'avaient pu être stérilisés à l'automne pour cause de typhus.

Les inscriptions pour le séjour ANCV du 3 au 10 juin 2023, dans le Jura sont en cours.

Elle annonce la convention complémentaire santé, signée par le CCAS avec AXA.

Elle informe de la mise en place d'ateliers numériques dès janvier pour aider les briersois à utiliser l'outil informatique, et leur permettre d'effectuer ainsi les démarches administratives du quotidien en ligne.

Dates des ateliers 2023	Horaires	Thème	Nombre de places
Samedi 14 janvier	10h - 12h	Risques et bonnes pratiques sur internet	20 places
Lundi 16 janvier	14h - 17h	Permanence	
Lundi 13 février	14h - 17h	Permanence	
Mardi 14 février	10h - 11h	Créer et utiliser une boîte mail	4 places
	11h - 12h	Créer et utiliser une boîte mail	4 places
Mardi 14 février	14h - 17h	Utiliser un smartphone, gérer intramuros	8 places
Samedi 15 avril	10h - 12h	Se connecter à France Connect	8 places

Monsieur le Maire rappelle le moment de convivialité du vendredi 19 décembre prochain, entre conseillers municipaux et personnels, et la date des vœux du Maire, le 13 janvier à 19 heures.

Monsieur SURUT félicite les membres du CMJ pour l'animation faite lors du marché de Noël.

Madame GADEMER se joint à lui et remercie les enfants du CMJ qui sont à l'origine du projet, ses collègues élues et animatrices du CMJ : Annick – Elizabeth et Séverine pour leur investissement auprès des jeunes, M. GUILLIN et son équipe pour la création du décor féérique, les parents pour leur aide au montage et démontage plus particulièrement M. Landais pour la fabrication de la boîte aux lettres et l'orchestration de l'arrivée du Père Noël dans la superbe voiture ancienne, le Président du Comité des fêtes pour le prêt de décorations et matériels et bien sûr le Père Noël, sans oublier nos conjoints. Pour le téléthon, elle adresse également ses remerciements à Roselyne JALIER et à la Présidente de Temp'o pour l'organisation ainsi qu'aux bénévoles pour leur participation.

Madame MANGA pose la question du devenir du groupe RH.

Monsieur CHRISTIANY répond qu'à la suite du travail réalisé sur les 1 607 heures, et le départ d'agents, le groupe ne s'est plus réuni.

Fin de séance 20h00

Le secrétaire de séance

Dany BOULAY



Le Maire

Patrice VERNHETTES

